

# Compte Rendu du Conseil Municipal

## Réunion du 28 mars 2019

Nombre de membres :		L'An deux mille dix-neuf, le 28 mars à 20h30, le Conseil Municipal, de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal BERNARD, Maire.
En exercice :	15	
Présents :	11	
Votants :	11	

**Présents :** Mmes et Mrs BERNARD Pascal, NEUVY Jacky, FERT Matthieu, ROBIN Xavier, NEUVY Corinne, BIGOT Nadia, BOULANGER Didier, COLLET Sébastien, MAROILLE Fabienne, NEUVY Laurent, ROBIN Adrien

**Absents excusés :** M. PERIVIER José, Mme ROUET Marie-Jeanne

**Absent :** Mme LEBRETON Valérie, M. NEUVY Antony

**Secrétaire de séance :** M. COLLET Sébastien

### **Point 1 : Signature du Bail Commercial pour le local sis 1 place du Bourg**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail commercial du local sis 1 place du bourg va devoir être signé prochainement et requiert pour cela l'autorisation du conseil municipal.

Il propose aux membres du Conseil Municipal de louer le local sis 1 place du bourg – Vicq sur Gartempe à Madame PIGEONNAT Catherine.

Il précise que le bail portera sur une durée de 9 ans, renouvelable par tiers, et que le loyer sera de 450 euros TTC, soit 375 euros HT. Un dépôt de garantie de 300 euros sera demandé.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Accepte** de signer le bail commercial du local sis 1 place du bourg avec Madame PIGEONNAT Catherine selon les conditions ci-dessus indiquées
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique en l'étude de Maître PLAZANET, notaire à La Roche-Posay

### **Point 2 : Demande de subvention ACTIV'3**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil Départemental, dans le cadre de la mise en place de la dotation de solidarité communale annuelle permettant de soutenir les projets d'investissement des communes de la Vienne, accorde à la Commune de Vicq sur Gartempe une dotation d'un montant de 22 200 € pour l'année 2019.

Il indique qu'il est envisagé de demander une aide au titre de l'« ACTIV 3 : les Projets d'Initiative Locale », pour la réalisation des travaux d'investissement en voirie, les travaux de réhabilitation du local sis 1 place du bourg en local commercial, ainsi que des travaux d'irrigation au stade communal.

#### **Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Charge** Monsieur le Maire de demander la Subvention ACTIV 3 et lui confère également en tant que de besoin, toute délégation utile pour la réalisation du dossier de demande de subvention et la signature de ce dernier.

### Point 3 : Examen et vote du compte de gestion 2018 : Commune

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable de la Commune à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Pour : 11 Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Vu le rapport de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2018 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

### Point 4 : Vote du compte administratif 2018 : Commune

vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

#### Investissement

Dépenses	Prévu :	377 811,94
	Réalisé :	282 583,67
	Reste à réaliser :	55 577,03
Recettes	Prévu :	377 811,94
	Réalisé :	282 879,51
	Reste à réaliser :	0,00

#### Fonctionnement

Pour : 10 Dépenses	Prévu :	610 327,44
	Réalisé :	497 563,09
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	610 327,44
	Réalisé :	619 464,47
	Reste à réaliser :	0,00

#### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	295,84
Fonctionnement :	121 901,38
Résultat global :	122 197,22

## Point 5 : Examen et vote du compte de gestion 2018 : Lotissement de La Noel

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable de la Commune à la clôture de l'exercice.

Pour : 11 Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Vu le rapport de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2018 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

## Point 6 : Vote du compte administratif 2018 : Lotissement de La Noel

vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

### Investissement

Pour : 10	Dépenses	Prévu :	594 151,33
		Réalisé :	250 336,60
		Reste à réaliser :	0,00
	Recettes	Prévu :	594 151,33
		Réalisé :	0,00
		Reste à réaliser :	0,00

### Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	576 510,95
	Réalisé :	5 322,36
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	576 510,95
	Réalisé :	232 696,02
	Reste à réaliser :	0,00

### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-250 336,60
Fonctionnement :	227 373,66
Résultat global :	-22 962,94

## Point 7 : Taux d'imposition directe – Exercice 2019

Vu l'état CERFA 1259,

Vu les bases prévisionnelles d'imposition pour l'année 2019,

Vu la proposition de la Commission de Finances,

Considérant la situation budgétaire actuelle de la commune,

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ **Décide ne pas modifier** les taux d'imposition directe pour l'année 2019, soit :

- Taxe d'habitation 13.50%
- Taxe du foncier bâti 15.88%
- Taxe du foncier non bâti 33.58%

➤ **ADOPTÉ par 11 voix POUR**

## Point 5 : Demande de subvention – Fonds de concours Grand Châtelleraut

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut, dans le cadre du pacte fiscal et financier adopté par le conseil communautaire le 27 novembre 2017, a décidé d'aider ses communes membres au travers des dispositifs de fonds de concours 2018-2020.

Il indique donc au conseil municipal qu'il est envisagé de demander une aide au titre des fonds de concours 2018-2020, dans le cadre du projet d'irrigation du stade de football communal.

### Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Charge** Monsieur le Maire de demander la Subvention au titre des fonds de concours 2018-2020 de la communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut et lui confère également en tant que de besoin, toute délégation utile pour la réalisation du dossier de demande de subvention et la signature de ce dernier.

Affiché le 03 avril 2019